

sous des masses de pierre, et qu'on peut faire bien en pareille matière, tout en alliant l'économie avec le bon goût.

L'édifice à construire devrait donc occuper le côté occidental du parallélogramme ; il aurait 55 mètres de long sur 29 mètres de large ; sa façade placée sur le prolongement du quai d'Orléans regarderait la Saône. Il faut maintenant examiner par quelles dispositions intérieures on pourrait y loger d'une manière convenable et suffisante un Cercle, la Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et toutes les dépendances utiles.

Un architecte lyonnais a rédigé des plans qui pourvoiraient complètement à ces divers services. On trouvera une esquisse de ces plans à la suite de ce mémoire ; leur examen facilitera l'intelligence de la description sommaire qui va suivre.

Le rez-de-chaussée contiendrait la salle de la Bourse. Le reste de cette partie de l'édifice, réserve faite des espaces utiles au service des escaliers, formerait des magasins. Une cour intérieure, abritée sous une toiture vitrée, fournirait le jour nécessaire pour éclairer le centre de la construction.

La salle de la Bourse, quoiqu'inhérente à l'édifice, en serait cependant pour ainsi dire isolée. On y parviendrait par la grande cour séparée des rues de la Boucherie des Terreaux et du Bessard par deux élégantes barrières en fer. Cette cour servirait au besoin de Bourse d'été ; et comme la façade orientale de l'édifice correspondrait au prolongement du côté occidental de la nouvelle rue des Bouchers, on pourrait de cette cour voir jusqu'à la place Sathonay.

L'entrée d'honneur serait placée sur la façade située sur le quai d'Orléans ; deux entrées secondaires donneraient sur chacune des rues latérales. Deux escaliers desserviraient l'édifice et le diviseraient en deux corps de bâtiment. Un de ces escaliers serait exclusivement affecté au service du Cercle, et s'arrêterait au premier étage ; l'autre desservirait le second étage et monterait jusque dans les combles.

Le premier étage serait exclusivement consacré au service